

[Accréditation de l'INSHEA en vue de la délivrance de diplômes nationaux](#) [1]

**Accréditation de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et enseignements adaptés en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

Arrêté du 12 février 2020

*Bulletin officiel spécial de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - N° 7 spécial*  
du 1<sup>er</sup> octobre 2020

À compter de l'année universitaire 2020-2021, l'INSHEA est accrédité en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe de l'arrêté.

[Consulter l'arrêté \(Bulletin officiel spécial de l'Enseignement supérieur\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accr%C3%A9ditation-de-linshea-en-vue-de-la-d%C3%A9livrance-de-dipl%C3%B4mes-nationaux>

[2] [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=153511&cbo=1](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=153511&cbo=1)